

Charte éthique Refuser la fatalité de l'exclusion

Notre projet fondateur

- Lutter contre la pauvreté, la précarité, l'isolement
- Apporter un soutien et une écoute
- Protéger et favoriser l'autonomie.

Nos valeurs

- Reconnaître la dignité incontestable de tout être humain,
- Respecter et faire respecter les droits de la personne exclue,
- Reconnaître ses capacités à décider et à agir,
- Favoriser l'expression de la solidarité,
- Lutter contre les discriminations.

La Fondation de Nice est apolitique, non confessionnelle, indépendante.

Ses principales actions sont :

- Accompagner les publics les plus vulnérables,
- Favoriser l'accès à l'emploi,
- Accueillir, héberger, protéger les enfants, les adolescents et soutenir les familles.

La Fondation de Nice s'engage durablement sur sa responsabilité sociétale et environnementale, elle incarne cet engagement à travers ses salarié.e.s et bénévoles et participe à l'essaimage de bonnes pratiques chez les personnes accompagnées, les partenaires et prestataires.

Gouvernance

- En mettant en œuvre <u>une charte de la relation au travail</u> élaborée de manière concertée avec les salarié.e.s,
- En créant des espaces collaboratifs internes et en entretenant le dialogue social,
- En favorisant l'implication des personnes accompagnées aux processus de décision dans le cadre d'un référentiel sur le développement du pouvoir d'agir
- En mobilisant les administrateurs au service des missions, en sollicitant la participation des acteurs de terrain aux prises de décision.

La Fondation de Nice soigne les relations et conditions de travail :

- En promouvant la diversité et en luttant contre toutes les formes de discrimination à l'embauche, à la rémunération et à l'évolution professionnelle,
- En facilitant l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes diplômé.e.s via l'alternance et les stages d'entreprises,
- En favorisant l'emploi, le maintien dans l'emploi et la mobilité,
- En facilitant l'articulation vie professionnelle-vie personnelle des salarié-es,
- En permettant aux collaborateurs.trices d'actualiser régulièrement leurs compétences par rapport aux évolutions des métiers et des outils mais aussi de la société,
- En appliquant une politique de rémunération et d'avantages claire, transparente et objectivée
- En accompagnant les fins de carrière des salarié.e.s,
- En mesurant régulièrement la perception des collaborateurs par la mise en œuvre d'enquêtes de satisfaction, en favorisant la cohésion au sein de la Fondation de Nice
- En incitant à des initiatives favorisant la convivialité au sein de la Fondation,
- En encourageant l'engagement des collaborateurs vis-à-vis de la société civile via des actions citoyennes.

Environnement

La Fondation de Nice est engagée sur sa responsabilité environnementale à travers sa cellule verte pour diminuer son empreinte carbone :

- En encourageant une mobilité propre de ses salarié.e.s au quotidien,
- En limitant sa production de déchets et en favorisant leur valorisation et leur recyclage,
- En maîtrisant ses consommations d'eau, d'énergie et de matières premières : en œuvrant pour améliorer la performance énergétique de son parc immobilier, en promouvant l'appropriation d'écogestes par ses salariés pour la maitrise de consommations énergétiques, la convergence vers le « zéro papier » et la réduction de l'impact carbone lié au numérique
- En privilégiant la consommation de produits locaux et de saison et en luttant contre le gaspillage alimentaire
- En développant une politique d'achats privilégiant des fournisseurs locaux et des structures de l'économie sociale et solidaire,
- En favorisant les achats responsables, non basés exclusivement sur le prix mais décidés également sur la base de critères environnementaux (fournisseurs respectent les normes environnementales existantes) et éthiques (modalités de production des produits et services notamment).
- En sensibilisant les prestataires de services et de fournisseurs de biens à l'enjeu du développement durable dans la mise en œuvre de leur propre politique RSE.

La Fondation de Nice s'engage dans une démarche d'amélioration continue de sa politique générale en matière environnementale par la mise en place progressive d'outils de mesure et d'évaluation des actions menées.

Respect et transparence pour les donateurs et mécènes

La Fondation de Nice respecte les dispositions législatives et réglementaires, en vigueur le jour de signature de la présente charte.

La Fondation de Nice s'engage à utiliser des méthodes de gestion visant à optimiser l'emploi des fonds dont elle dispose, et met en place des procédures et des contrôles pour ce faire.

Concernant la loyauté des pratiques, la Fondation de Nice porte une attention permanente aux pratiques de tous ses collaborateurs.trices afin d'en garantir l'exemplarité (prévention des situations de conflits d'intérêts, de corruption, ou d'utilisation des ressources de la Fondation à des fins personnelles).

La Fondation de Nice s'engage sur une totale transparence financière à l'égard des donateurs et œuvre pour améliorer en permanence les outils d'évaluation de son action.

A cet effet, une communication est faite auprès de tous les donateurs particuliers pour leur faire connaître les projets, réalisations et faits importants de la vie de la Fondation de Nice.

Toute demande ou réclamation faite à la suite d'un don sera suivie d'une réponse faite avec diligence.

Les donateurs reçoivent un reçu officiel destiné à l'administration fiscale.

Les mécènes et partenaires de la Fondation de Nice lui apportent des moyens financiers, en nature ou en compétence.

Ces différentes formes de contribution à la réalisation des actions de la Fondation de Nice ne peuvent en aucun cas ni à aucun degré porter atteinte à l'indépendance, à la liberté d'initiative et de parole de la Fondation.

Cela implique de la part des partenaires et mécènes qu'ils partagent la philosophie et les valeurs de la Fondation de Nice, par exemple, qu'ils soient eux-mêmes engagés dans une démarche de RSE (repères : norme ISO 26000, label LUCIE, existence d'une charte éthique ou déontologique, ...).

Engagement de tous au respect de cette charte

La Fondation de Nice attend de chacun de ses membres, administrateurs, dirigeants, salarié.e.s et bénévoles, le respect de toutes ces valeurs et l'adhésion, et notamment celles de la protection de l'environnement, du respect de l'autre, de la générosité et de l'entraide, de l'impartialité et du non-prosélytisme.

Protection des données personnelles

La Fondation de Nice s'engage à respecter l'ensemble des dispositions législatives et règlementaires relatives à la protection des données personnelles des salarié.e.s, personnes accompagnées, mécènes, partenaires et fournisseurs.